

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le 3 mai 2021, à 20 h, par voie électronique Zoom, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

Sont présents :	M ^{me} Diane Trépanier	Siège # 1
	M ^{me} Josianne Lépine Perreault	Siège # 2
	M ^{me} Cindy Morin	Siège # 3
	M ^{me} Véronique St-Pierre	Siège # 4
	M. Benoit Tousignant	Siège # 5
	M. Mathieu Massé	Siège # 6

Assiste également à la séance, par voie électronique Zoom, Mme Josée Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare ouverte la séance du conseil.

2. SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par zoom ;

CONSIDÉRANT que l'enregistrement de la séance sera diffusé et publicisé dès que possible permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres en vertu de l'arrêté 2020-029 ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 094-2021-05

Il est proposé par M. Mathieu Massé
Appuyé par Mme Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

« Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Zoom »

Adopté

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 095-2021-05

Il est proposé par M. Mathieu Massé
Appuyé par Mme Josianne Lépine-Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour

Administration

4. Adoption des procès-verbaux
5. Corporation du Centre Régional d'Archives de Lanaudière Inc – Adhésion
6. Souper spectacle virtuel au bénéfice de la Maison de la Nouvelle-Acadie - Inscription

Finances

7. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
8. Autorisation des comptes à payer

Période de questions

9. Période de questions

Environnement

10. Adoption de la politique environnementale

Santé et bien-être

11. Charte municipale pour la protection de l'enfant
12. Proclamation municipale de la semaine de la santé mentale

Urbanisme

13. Comité Consultatif d'Urbanisme – Sélection des membres

Voirie

14. Proposition de services – marquage des rues
15. Acquisition – Plaque vibrante

Loisirs, Sport, Culture & Vie Communautaire

16. Camp de jour – Été 2021
17. Aux bonheurs des aînés – Soutien à la demande d'aide financière PAAQ
18. Aux bonheurs des aînés – Aide financière
19. Octroi de contrat - « Faites partie de la SCulture! »

Divers

20. Varia
 - 20.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 20.2 Assurances collectives- Contrat d'un mois avec Union-Vie
21. Levée de la séance

Adopté

ADMINISTRATION

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 096-2021-05

Il est proposé par Mme Véronique St-Pierre
Appuyé par M. Benoit Tousignant
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal suivant soit adopté tel que présenté, à savoir :

- Séance régulière du 6 avril 2021

Adopté

5. CORPORATION DU CENTRE RÉGIONAL D'ARCHIVES DE LANAUDIÈRE INC – ADHÉSION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé souhaite renouveler son adhésion à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 097-2021-05

Il est proposé par Mme Cindy Morin
Appuyé par M. Mathieu Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Josée Gauthier soit désignée pour représenter la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé au sein de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière.

QUE Mme Josée Gauthier soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, les documents requis pour l'adhésion.

Adopté

6. SOUPER SPECTACLE VIRTUEL AU BÉNÉFICE DE LA MAISON DE LA NOUVELLE-ACADIE - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT le souper spectacle virtuel prévu le 19 mai 2021 au bénéfice de la Maison de la Nouvelle-Acadie ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 098-2021-05

Il est proposé par Mme Josianne Lépine-Perreault
Appuyé par Mme Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé autorise madame Véronique Venne, mairesse à s'inscrire au souper spectacle

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé défraie le coût de l'inscription au montant de 100,00 \$ taxes incluses et autorise le paiement.

Adopté

FINANCES

7. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 7 avril 2021 au 3 mai 2021 et totalisant un montant de 31 498, 50 \$;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 099-2021-05

Il est proposé par M. Benoit Tousignant
Appuyé par Mme Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 7 avril 2021 au 3 mai 2021 au montant de 31 498,50 \$.

Adopté

8. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER– DÉCISION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 73 120,26\$ en date du 3 mai 2021;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 100-2021-05

Il est proposé par Mme Cindy Morin
Appuyé par Mme Josianne Lépine-Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Séance régulière du 3 mai 2021

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 6488 à 6510.
Totalisant un montant de 73 120,26\$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

ENVIRONNEMENT

10. ADOPTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT l'importance accordée à la préservation de l'environnement par la municipalité de Sainte-Marie-Salomé ;

CONSIDÉRANT la résolution R016-2019 adoptée par le conseil municipal reconnaissant la déclaration d'urgence climatique ;

CONSIDÉRANT les démarches d'élaboration de la politique environnementale ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 101-2021-05

Il est proposé par Mme Cindy Morin
Appuyé par M. Mathieu Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé adopte la politique environnementale tel que présentée.

Adopté

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 102-2021-05

Il est proposé par Mme Diane Trépanier
Appuyé par Mme Josianne Lépine-Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrale de la présente résolution ;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adopté

12. PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 103-2021-05

Il est proposé par Mme Véronique St-Pierre
Appuyé par M. Mathieu Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrale de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Sainte-Marie-Salomé proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens

Adopté

URBANISME

13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – SÉLECTION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé a procédé à une demande de candidature pour intégrer (3) trois citoyens et/ou citoyennes conformément au règlement 295 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 104-2021-05

Il est proposé par Mme Diane Trépanier
Appuyé par Mme Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrale de la présente résolution ;

QUE Mme Laurie Loubert, Mme Lucie Lord et M. Marc Deschênes soit nommés comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans à compter de ce jour;

QUE M. Paul Melançon soit nommé comme ressource externe sur le comité consultatif d'urbanisme afin de pouvoir apporter de par ses connaissances du milieu sa compétence pour éclairer les décisions.

Adopté

VOIRIE

14. PROPOSITION DE SERVICES – MARQUAGE DES RUES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie-Salomé doit procéder au marquage de ses rues sur une distance totale de 15 km ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour effectuer les travaux ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 105-2021-05

Il est proposé par Mme Cindy Morin
Appuyé par M. Mathieu Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé octroie le mandat à Lignes M.D. inc. au montant de 208\$ par km pour un total de 3120,00\$ plus taxes applicables.

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer tous les documents nécessaires.

Adopté

15. ACQUISITION – PLAQUE VIBRANTE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie-Salomé doit procéder à l'acquisition d'une plaque vibrante pour la voirie ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 03846 datée du 19 mars 2021 de la firme Centre de location Dupuis ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 106-2021-05

Il est proposé par M. Benoit Tousignant
Appuyé par M. Mathieu Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé accepte de procéder à l'achat de la plaque belle de 105 lbs au coût de 1949,00\$ plus taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le Fonds de roulement sur 3 ans et ce, à partir de 2022.

Adopté

LOISIRS, SPORT, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE

16. CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Jacques ne peut pas garantir des places à leur camp de jour pour les enfants de Sainte-Marie-Salomé à court terme en raison de la pandémie ;

CONSIDÉRANT la période d'inscription des autres municipalités environnantes et l'implication d'une citoyenne dans la mise en place du camp de jour pour les enfants de Sainte-Marie-Salomé ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des besoins et le soutien inattendu des citoyens ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 107-2021-05

Il est proposé par Mme Véronique St-Pierre
Appuyé par Mme Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé offre un service de camp de jour à sa population cette année si les conditions suivantes sont respectées.

QUE ce service soit offert aux conditions suivantes :

- Il doit y avoir au moins 12 enfants inscrits à temps plein ;
- Les enfants doivent être inscrits à temps plein pendant 8 semaines, ce qui implique que les journées seront facturées même lorsqu'il y a des absences ;
- La subvention pour les camps de jour ne sera pas remboursée puisque la municipalité offrira ce service

Adopté

17. AUX BONHEURS DES AÎNÉS – SOUTIEN À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAAQ

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de l'organisme Aux bonheurs des aînés Lanaudière auprès des personnes aînées de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que son territoire d'intervention couvre la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé et que nombreux de nos citoyens aînés participent à ses activités régulières ;

CONSIDÉRANT la Politique Municipalité Amie des aînés est en cours de d'élaboration et sera bientôt adoptée par notre municipalité et le souci d'offrir à nos citoyennes et nos citoyens aînés un milieu de vie qui répond à leurs besoins et leur permette de vieillir en santé et de demeurer actifs-actives dans notre communauté ;

CONSIDÉRANT que les activités physiques offertes par Aux bonheurs des aînés permettent à plusieurs de nos citoyens aînés de maintenir une bonne condition physique, que ces activités s'adressent à toutes les personnes de 55 ans et plus peu importe leur revenu, qu'elles sont adaptées à leur condition physique et offertes par des personnes compétentes : nous croyons qu'elles doivent se poursuivre toute l'année ;

CONSIDÉRANT que l'organisme offre des services de soutien régulier à nos citoyens tel que les téléphones d'amitié, le transport-accompagnement, le soutien informatique, etc. et que nous souhaitons que ces services puissent se poursuivre et même éventuellement être bonifié pour répondre aux besoins de tous ceux et celles qui en feraient la demande ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 108-2021-05

Il est proposé par Mme Josianne Lépine-Perreault
Appuyé par M. Mathieu Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrale de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé renouvelle son soutien Aux bonheurs des aînés Lanaudière et incite fortement le Secrétariat des aînés du

Québec à leur octroyer le financement demandé au PAAQ afin de maintenir les activités physiques offertes aux aînés (en ligne, aux parcs et clubs de marche) et de poursuivre les services de soutien individuel par le biais d'une animatrice à temps plein supplémentaire toute l'année 2021-2022.

QUE la Municipalité s'engage à faciliter la promotion des activités auprès des aînés par ses outils de communication usuels (infolettre, bulletin municipal, babillard électronique, etc.) et donner un coup de pouce lorsque nécessaire à la réalisation des activités.

Adopté

18. AUX BONHEURS DES AÎNÉS – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'impact de cet organisme dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT le taux de participation des citoyens de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 109-2021-05

Il est proposé par Mme Véronique St-Pierre
Appuyé par Mme Josianne Lépine-Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé verse Aux Bonheurs des aînés, un montant de 150,00 \$ à titre de soutien financier pour l'année 2021.

Adopté

19. OCTROI DE CONTRAT – « FAITES PARTIE DE LA SCULPTURE! »

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la communauté à l'art ;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre dans une démarche de médiation culturelle qui permettra aux citoyens de côtoyer l'artiste dans son processus de création en lui fournissant le matériel sous forme de métaux recyclés ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 23 janvier 2021 de la firme Atelier Mains de fer pour la confection d'une sculpture grand format dans le cadre du projet « Faites partie de la SCulture! » ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 110-2021-05

Il est proposé par Mme Diane Trépanier
Appuyé par Mme Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé accepte de procéder à l'octroi du contrat du projet « Faites partie de la SCulture! », à la firme Atelier Mains de fer, pour un montant de 8 450,66 \$, toutes taxes comprises.

QUE cette dépense soit financée à 80% par le Fonds régions et ruralité local.

Adopté

DIVERS

20. VARIA

20.1. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans

(LGBTQ+) et à toutes personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 111-2021-05

Il est proposé par Mme Véronique St-Pierre
Appuyé par M. Mathieu Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adopté

20.2. ASSURANCES COLLECTIVES- CONTRAT D'UN MOIS AVEC UNION-VIE

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurances collectives avec Union-Vie se termine le 1er juin 2021;

CONSIDÉRANT que le délai requis pour l'obtention des résolutions des municipalités et le délai pour procéder à un appel d'offres convenable sont serrés;

CONSIDÉRANT que les démarches de ASQ consultant permettent le prolongement des couvertures actuelles pour un mois additionnel aux mêmes taux que ceux actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que ce contrat d'un mois additionnel représente pour la Municipalité une dépense estimée à 1 144.03\$ taxes incluses;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 112-2021-05

Il est proposé par M. Benoit Tousignant
Appuyé par M. Mathieu Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal adjuge un contrat d'assurance collective d'un mois à la compagnie Union-Vie pour la période du 1er juin au 1 juillet 2021 suivant les mêmes taux que ceux actuellement en vigueur, représentant une dépense estimée à 2 288.06\$ taxes incluses ;

QUE la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Philippe Lamotte, de la firme ASQ consultant.

Adopté

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

R 113-2021-05

Il est proposé par M. Benoit Tousignant
Appuyé par M. Mathieu Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 20h34 en présence de 0 personne.

Adopté

Le 3 mai 2021.

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse

JOSÉE GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim